

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 3 février 2021, à 8 h 00, par visioconférence

Sont présents :

Mme Stéphanie Arpin, personnel enseignant
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. François Dussault Thériault, diplômé du secteur technique Cdl
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Stéphane Girard, secteur socioéconomique
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Est absent :

M. Raymond Chaussé, personnel enseignant
M. Frank Desmeules, étudiant du secteur préuniversitaire
M. Guillaume Moreau, étudiant du secteur technique, ÉNA

Sont invités :

M. Benjamin Duval, directeur adjoint, Direction des systèmes et technologies de l'information
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint, Direction des ressources financières
M. François Lefebvre, directeur, Direction des ressources financières
M. Michel Vincent, directeur, Direction des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Sylvie Whalen agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 8 h 03.

M. Gagné souhaite la bienvenue à deux membres qui se joignent au conseil d'administration et qui participent à leur première réunion : Mme Stéphanie Arpin, occupant le poste réservé à une professeur ou un professeur du cégep Édouard-Montpetit, et M. François Dussault Thériault, occupant le poste

réservé à un diplômé du secteur technique du campus de Longueuil. Il invite les autres administrateurs à se présenter brièvement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Adoption de résolutions en lien avec la gestion financière	Décisions
3. Autorisation concernant l'acquisition d'équipements pour solution de sauvegarde	Décision
4. Autorisation concernant l'acquisition de licences Microsoft	Décision
5. Révision de la structure organisationnelle du Cégep	Décision
6. Levée de la séance	Décision

21-CA-01 PROPOSITION

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Xavier Gret, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DE RÉOLUTIONS EN LIEN AVEC LA GESTION FINANCIÈRE

Pour faire suite à la signature du contrat pour les services bancaires du Cégep pour les trois prochaines années avec la Fédération des Caisses Desjardins, M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente les résolutions nécessaires afin de donner plein effet à cette transition.

2a. DÉSIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR DE LA PLATEFORME BANCAIRE EN LIGNE

21-CA-02 PROPOSITION

ATTENDU que le Cégep a octroyé le contrat pour les services bancaires du Cégep à la Fédération des Caisses Desjardins (résolution 20-CA-73);

ATTENDU que, pour assurer la transition, le Cégep doit désigner les administrateurs principaux de la plateforme bancaire en ligne AccesD Affaires;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources financières;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Marlène Couture, appuyée par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée de désigner les deux coordonnateurs ou coordonnatrices des ressources financières du Cégep Édouard-Montpetit comme *administrateur principal* de la plateforme bancaire en ligne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2b. FINANCEMENT DES EMPRUNTS BANCAIRES TEMPORAIRES

21-CA-03 PROPOSITION

ATTENDU que le Cégep a octroyé le contrat pour les services bancaires du Cégep à la Fédération des Caisses Desjardins (résolution 20-CA-73);

ATTENDU que le Cégep désire se prévaloir des modalités de financement de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec (la « FCDQ ») pour les emprunts bancaires temporaires dans le respect du seuil maximal autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur (« MES »);

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement no 2), le directeur des ressources financières ou son mandataire dûment autorisé effectue les emprunts bancaires temporaires à même la marge de crédit, dans le respect du seuil maximal autorisé par le MES;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Xavier Gret, appuyé par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée :

- **D'autoriser le Cégep Édouard-Montpetit à emprunter de la FCDQ une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant le Cégep, sous forme d'acceptations bancaires émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre le Cégep et la FCDQ;**
- **D'autoriser le directeur général ou le directeur des ressources financières du Cégep à poser tous les actes et à signer toute convention et autres documents nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. AUTORISATION CONCERNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR SOLUTION DE SAUVEGARDE

Le secteur de l'éducation connaît une hausse fulgurante des cyberattaques depuis mars 2020, et les mesures dont dispose le Cégep en ce moment contre la prise en otage de ses données par les attaques de type « rançongiciel » ne permettent pas de réduire le risque à un niveau acceptable. Le Centre Opérationnel de Cyberdéfense (COCD) recommande fortement de « protéger les sauvegardes [car elles] peuvent être l'unique solution pour récupérer certaines données ».

Pour réduire les impacts d'une telle menace, la Fédération des Cégeps recommande de se doter de mesures qui permettent la sauvegarde de données sous forme de « voûte externe », empêchant ainsi la compromission des données en cas d'attaque, et facilitant la reprise des activités pour la réalisation de la mission du Cégep. À l'heure actuelle, les mesures en place au Cégep permettent seulement de conserver certaines données essentielles pour une période de temps minimale, ce que nous jugeons insuffisant. L'achat d'équipements permettant un verrouillage des données permettra d'augmenter non seulement la capacité et la durée de rétention des données du Cégep, mais aussi de protéger ces mêmes données contre une suppression accidentelle ou malveillante.

La nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements pour la solution de sauvegarde sans appel d'offres s'explique par les facteurs suivants :

- La menace d'une attaque de type rançongiciel comme en font foi les nombreux rappels fait par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le COCD et la fédération des Cégeps;
- L'absence de protection efficace contre ces types d'attaques au Cégep;
- La criticité des données à protéger, considérant que la perte de ces données causerait un préjudice grave au Cégep, entraînant la perte de plusieurs millions de documents, dont les archives numériques.

De plus, la diffusion d'un appel d'offres pour ce type d'équipements pourrait être un déclencheur d'éventuels pirates. En effet, le fait d'annoncer publiquement que le Cégep veut acquérir ce type d'équipements indiquerait qu'il est vulnérable à ce type d'attaque. En procédant par appel d'offres la fenêtre d'opportunité pour des pirates serait importante (plus de 3 mois) et mettrait le Cégep dans une situation de vulnérabilité supplémentaire.

Pour 2021, l'engagement total pour l'ensemble des équipements à acquérir s'élèverait à 273 075,84 \$, toutes taxes ristournées. Le Cégep conclura des ententes de services avec certains cégeps afin de leur permettre de protéger leurs données avec la solution de sauvegarde, ce qui permettra de répartir les coûts d'acquisition des équipements.

21-CA-04 PROPOSITION

ATTENDU que l'article 13, al. 1 (1) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule qu'un contrat peut être conclu de gré à gré lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des biens est en cause;

ATTENDU l'importante hausse des cyberattaques au sein du secteur de l'éducation depuis mars 2020;

ATTENDU la nécessité d'agir rapidement afin d'assurer la protection des systèmes actuels et la sécurité des biens en cause;

ATTENDU que les coûts seront répartis avec d'autres cégeps;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Kevin Smith, appuyé par Mme Julie Ethier, propose à l'assemblée d'octroyer de gré à gré le contrat d'acquisition d'équipements pour la solution de sauvegarde à l'entreprise Exagrid pour un engagement total de 273 075,84 \$, toutes taxes ristournées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AUTORISATION CONCERNANT L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT

Les ententes pour les licences Microsoft sont, depuis longtemps, réalisées avec le regroupement d'achats de la Vitrine Technologie-Éducation. Suite à la reprise des achats regroupés par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le Cégep a l'obligation d'y participer dans le cadre du mandat 2021-7520-01 afin de renouveler son entente. Cette entente sera d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024. L'appel d'offres se réalise sur le nouveau site du Logiciel d'Achat en Commun (LAC).

Or, avant le 5 février 2021, le Cégep doit déposer le mandat avec les quantités et les types de licences nécessaires au bon fonctionnement des activités du Cégep. Ce mandat nous engage sur les montants et les quantités choisies.

Pour le prochain contrat, le montant de la licence Microsoft est plus élevé, car un changement de niveau de licences de A3 vers A5 est nécessaire. Ce changement de niveau est motivé par les facteurs suivants :

- Une sécurité accrue;
- Un meilleur contrôle des activités sur nos installations Microsoft;
- Une nécessité pour notre projet de téléphonie unifié (Teams et téléphonie classique) qui doit être mis en place l'été prochain.

Un aperçu des fonctionnalités est disponible à l'adresse suivante :

<https://docs.microsoft.com/fr-fr/office365/servicedescriptions/office-365-platform-service-description/office-365-education>

Description des coûts :

No d'article Item #	Description	Qté 2018- 2021	Qté 2021- 2024	Unitaire	Total 2018-2021	Total 2021-2024
VB3536	Licence Microsoft 365 A3	1550	0	60,00 \$	93 000,00 \$	- \$
	Licence Microsoft 365 A5	0	1550	138,84 \$	- \$	215 202,00 \$
UX3386	Licence Windows Serveur pour Cluster	12	12	432,87 \$	5 194,44 \$	5 194,44 \$
UY7328	Licence System Center	2	2	287,94 \$	575,88 \$	575,88 \$
UX3300	Licence Windows Serveur unitaire	16	16	66,80 \$	1 068,80 \$	1 068,80 \$
RB5528	Licence SQL Serveur	4	4	463,23 \$	1 852,92 \$	1 852,92 \$
HJ4005	Licence Project Pro.	1550	0	7,67 \$	11 888,50 \$	- \$
UC6983	Licence PowerBI	50	0	33,27 \$	1 663,50 \$	- \$
HJ3892	Licence Visual Studio	6	6	84,82 \$	508,92 \$	508,92 \$
WA6639	Crédit Azure	4	4	1 745,45 \$	6 981,80 \$	6 981,80 \$
					122 734,76 \$	231 384,76 \$

21-CA-05 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la nécessité de procéder au renouvellement des suites de produits acquises en 2017 par le regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU les nouvelles exigences en matière de sécurité du Secrétariat du Conseil du trésor;

ATTENDU le projet en téléphonie prévu à l'été 2021;

ATTENDU les besoins pédagogiques pour la suite de produits tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue;

ATTENDU les avantages que retire le Cégep de joindre le regroupement d'achats pour la location de licences;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

M. Patrick Monarque, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée que le cégep Édouard-Montpetit

- **se joigne au regroupement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour un contrat prévu de trois (3) ans, valide à compter du 1^{er} juin 2021, pour la location de licences Microsoft, pour un budget annuel moyen estimé de 231 384,76 \$ et autorise le CAG à lancer un appel d'offres en son nom et à l'identifier comme un organisme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant, avec un ou des fournisseurs (réf. art. 5, RCA et 5 RCS);**
- **autorise le directeur général à signer et faire tout autre acte nécessaire à cette entente.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. RÉVISION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CÉGEP

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente la proposition de révision de la structure organisationnelle du Cégep et répond aux questions des membres du conseil d'administration. La version révisée de l'organigramme du Cégep sera adoptée lors d'une réunion ultérieure du conseil d'administration.

À la suite d'une question d'un membre, M. Lambert affirme qu'il serait possible qu'il y ait des coûts supplémentaires selon le résultat du processus de sélection.

21-CA-06 PROPOSITION

ATTENDU que la structure proposée permettra au Cégep de remplir sa mission et de couvrir les enjeux internes et externes identifiés dans le Plan stratégique 2018-2023;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de direction;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée :

- **D'approuver la nouvelle structure organisationnelle du Cégep;**
- **De scinder la Direction des affaires étudiantes et des communications comme suit :**
 - **Direction des affaires étudiantes et communautaires;**
 - **Direction des communications, des affaires publiques et des relations gouvernementales.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.


6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Luc Djigo, appuyé par M. Xavier Gret et unanimement résolu de lever la séance à 8 h 33.



Jean-Paul Gagné

Président du conseil d'administration



Sylvie Whalen

Secrétaire d'assemblée